

En terminant, je dirai au ministre que la Colombie-Britannique présente les meilleures occasions d'établir une industrie canadienne de cinématographie. On y trouve beaucoup de talent, et cette province a l'avantage de posséder les décors naturels requis. Loin de moi la prétention que cette industrie ne doive pas franchir les frontières de la Colombie-Britannique. Je suis sûr que tous les Canadiens voudront que, par ses efforts, cette industrie reflète également toutes les provinces. L'établissement d'une industrie canadienne de longs métrages illustrant la vie au Canada contribuera au progrès de l'unité nationale et favorisera la cause de la bonne entente.

M. Southam: Étant de ceux que l'industrie cinématographique canadienne intéresse directement depuis quelques années, j'aimerais faire quelques commentaires sur la présentation de cette mesure visant à établir une corporation appelé la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne. Comme tous les députés je suis en faveur du progrès des arts et de la culture dans notre pays. J'ai hâte de voir le Canada se créer une identité propre en littérature, en musique, dans le domaine des arts et des autres manifestations culturelles.

Toutefois, le présent projet de résolution suscite chez moi de graves réserves quant à la mise sur pied d'une industrie de longs métrages au Canada à l'heure actuelle. En premier lieu, c'est une misérable somme que 10 millions de dollars pour accomplir pareille tâche. C'est comme confier à un enfant du travail d'adulte. Hollywood est le centre de l'industrie cinématographique des États-Unis et, en dépit de tous les millions qu'on y a versés, cette industrie connaît de graves difficultés depuis quelques années. La raison en a été l'influence de la télévision. En effet, je n'ai pas les chiffres exacts, mais la télévision a tellement nui à cette industrie privée, qu'au Canada de nombreux cinémas ont dû fermer leurs portes. Je sais cependant qu'à Winnipeg, porte de l'Ouest, pas moins de 11 cinémas ont dû le faire en une année.

Ce qui ne veut pas dire que je désire jeter une note pessimiste dans ce débat. Il y a encore place pour la production de films. Je crois cependant que, dans un pays jeune comme le Canada, qui en ce moment doit faire face à des responsabilités plus importantes, comme on vient de le dire, il y a lieu d'étudier attentivement la question. Fait curieux, l'honorable représentante a proposé récemment de payer 6 millions pour un tableau, et maintenant elle ne propose qu'une

[M. Herridge.]

affectation de 10 millions pour la mise sur pied d'une industrie cinématographique.

A titre d'exemple, disons que l'industrie cinématographique compte quatre principaux éléments. Premièrement, il y a les étoiles. Il y a quelques années, celles-ci ne coûtaient pas aussi cher, parce que le réalisateur pouvait engager une étoile sur la base d'un contrat annuel. Il pouvait, de ce fait, réaliser de cinq à dix films avec la même étoile. Maintenant, les étoiles de cinéma de première importance veulent participer à la réalisation du film avant de prêter leur talent. Elles insistent généralement pour obtenir un contrat en vertu duquel elles jouiront dans un ou deux films par an tout au plus et auront une participation très importante aux bénéfices parfois jusqu'à 50 p. 100 des recettes. A mon sens, le Canada ne serait pas dans une meilleure position à ce point de vue si nous devions créer une industrie cinématographique.

Nous nous trouverions aux prises avec les mêmes difficultés que l'industrie privée à cet égard. Les sociétés de production disposant de millions à l'infini ont, au cours des dernières années, jugé nécessaire de se fusionner pour rester en affaires. La distribution est un aspect très important de l'industrie cinématographique. Réaliser un film, c'est très bien, mais il faut disposer d'une chaîne complète de centres de distribution pour que le film passe à sa prochaine phase, c'est-à-dire aux spectateurs. Tout bien pesé, j'estime qu'il faudra envisager très sérieusement ce projet de résolution avant de l'adopter intégralement.

Par exemple, le député de Saskatoon a signalé qu'en 1948—je me souviens de l'avoir lu—M. J. Arthur Rank, un des grands réalisateurs anglais était venu au Canada pour examiner les ressources de notre pays en matière d'industrie cinématographique. Je dois rappeler que c'était avant l'avènement de la télévision et de son influence sur l'industrie cinématographique. Ce grand directeur venu de ce grand pays en a conclu que notre pays était trop jeune et n'avait pas une population suffisante pour faire vivre une industrie cinématographique et il a quitté le Canada. J'estime que nous devrions en tirer une leçon. Je tiens simplement à mettre le ministre en garde. Ce projet gouvernemental, aussi louable qu'il puisse sembler, pourrait se retourner contre nous si nous ne l'examinions pas sérieusement.

M. Cowan: Monsieur le président...